



RÉPUBLIQUE DE VANUATU

LOI N°20 DE 2024 SUR LES BAUX FONCIERS (MODIFICATION)

Sommaire

1	Modification	2
2	Entrée en vigueur	2

RÉPUBLIQUE DE VANUATU

Promulguée : 05/12/2024

Entrée en vigueur : 24/03/2025

LOI N°20 DE 2024 SUR LES BAUX FONCIERS (MODIFICATION)

Loi modifiant la Loi sur les Baux fonciers [CAP 163].

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

1 Modification

La Loi sur les Baux fonciers [CAP 163] est modifiée tel que prévu à l'Annexe.

2 Entrée en vigueur

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal Officiel.

.

ANNEXE

MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BAUX FONCIERS [CAP 163]

1 Paragraphe 32B 1)

Supprimer et remplacer « 75 ans » (deuxième occurrence) par « 99 ans »